

**COMMUNE DE WOLUWE-
ST-PIERRE**
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : AR/MC-S/58
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.120/s.565
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Roger Vandendriessche, 42 (arch. Ed. PEELSENEER).

Transformation et création de terrasses d'une habitation unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 12 janvier 2015 sous référence, réceptionnée le 26 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 février 2015.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection et la zone tampon Unesco délimitée autour du Palais Stoclet.

Pour rappel, la CRMS a déjà traité trois demandes de transformation, de surhaussement et d'extension du bien en question (cfr. avis 20/06/12, 22/11/12 et 16/05/14). Il s'agit donc d'une quatrième mouture du projet.

La surhausse de la toiture d'une quarantaine de cm est confirmée par le nouveau projet, ce qui avait déjà été accepté, mais des terrasses accompagnées de garde-corps vitrés s'ajoutent en façade et en toiture arrière. La CRMS estime que ce nouveau projet perd en cohérence et surcharge la façade arrière inutilement. Elle demande de revenir au projet précédent du traitement de la toiture, plus sobre. Par contre, en ce qui concerne le traitement du rez-de-chaussée en façade arrière, et malgré l'avis de la CRMS qui relevait l'inadéquation d'échelle par rapport aux étages et le problème d'intégration, la demande actuelle n'a pas intégré ces remarques et confirme l'aspect entièrement vitré. La Commission ne peut dès lors que répéter son avis précédent. Elle suggère de revoir cet aspect du projet et de respecter un meilleur équilibre entre les pleins et les vides.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ; B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.